



Etat des lieux de mon logement

Par **nwilly**, le **29/06/2008** à **21:13**

Bonjour,

Je suis dans un logement depuis presque deux ans.

Ce logement est géré par une agence immobilière, je n'est toujours eu affaire que à l'agence, que cela soit pour les paiements ou autre.

J'ai annoncé à l'agence que je quitte le logement et bizarrement la propriétaire veut être absolument présente.

J'estime que je prend un logement via une agence se n'est pas pour être en relation avec la propriétaire sinon je ne serais pas passé par une agence en payant les frais qui vont avec.

Je voudrais savoir si j'ai le droit de refuser la présence du propriétaire à l'état des lieux (se qui me semble normal mais bon je demande quand même)?

Et le jour de l'état des lieux est que je doit recevoir le papier de l'état des lieux de l'agence disant que j'ai rendu les locaux tel que je les ai eu (étant donné que se sont eu qui m'ont fait l'état des lieux quand je suis rentré dans le logement et sans la présence du propriétaire)?

cordialement

william

Par **saladine**, le **29/06/2008** à **21:55**

bsr,

le propriétaire a le droit de se substituer à l'agence à tout moment. parfois cela arrange bien les agences qui de ce fait encaissent des frais sans prestation.

c'est là où vous avez votre mot à dire : si l'agence n'est pas présente, vous n'avez rien à lui

payer. de toute façon, il n y a aucun frais d'état des lieux hormis le cas où il est demandé par huissier, dans ce cas, les frais sont partagés.

pour la remise des clés et la signature de l'état des lieux, le propriétaire reprend le pouvoir qu'il a délégué à l'agence en direct. aussi, tous les actes seront valables. mais assurez vous bien que ce soit le propriétaire.

souvent, les propriétaires ne font pas confiance aux agences sur les états des lieux, les jugeant trop "gentilles".

en échange des clés et de la signature de l'état des lieux par vous et le propriétaire, vous devez récupérer votre dépôt de garantie.

cdlt

Par **nwilly**, le **30/06/2008 à 20:30**

je vous remercie beaucoup pour ces précisions.
cordialement
william